

ANNEXE – Redevances des informations publiques de Météo-France

Deux types d'informations publiques sont répertoriés dans le portail des données publiques, selon que ces informations peuvent être réutilisées sans restriction ou sous condition.

1. Informations accessibles sans restriction de réutilisation

1.1. Informations accessibles gratuitement

Les informations dispensées de toute redevance de réutilisation, accessibles depuis le site internet de Météo-France, sont les suivantes :

- Données d'observation hexahoraires de stations de France
- Observations d'altitude sous forme d'émagrammes ou de message TEMP
- Images radar France métropolitaine libres
- Observations Mer
- Observations du réseau nivo-météorologique
- Bulletins climatologiques
- Messages Climat
- Cartes modèle ARPEGE
- Données des modèles de prévision suivants :
 - Données des dernières 24h des modèles atmosphériques ARPEGE, et AROME (métropole et outre-mer)
 - Données du modèle de prévision de la couche océanique superficielle (MFWAM)
 - Données d'un modèle numérique de prévision du niveau océanique forcé par un modèle atmosphérique et intégrant une simulation de marée (surcote océanique)
 - Données du modèle de prévision de vagues haute résolution forcé par ARPEGE (WW3)
- Bulletin de prévisions saisonnières pour le trimestre à venir
- Données numériques et éléments graphiques de scénarios climatiques du Portail DRIAS
- Cartes et bulletins de vigilance météorologique

1.2. Accès « premium »

Le service « premium » permet de disposer d'un transfert plus performant des données des modèles de prévision mentionnés au 1.1. :

- fourniture automatique journalière des fichiers souhaités, dès leur disponibilité, à l'adresse IP désignée par l'utilisateur ;

- diffusion des fichiers dans un temps inférieur ou égal à 15 minutes suivant leur production et leur mise en base de données au sein du système d'information de Météo France et sous réserve d'un fonctionnement nominal du réseau internet entre les installations de Météo France et celles du client ; Météo France ne peut garantir que le transfert des données au sein du réseau internet lui-même se fasse dans des délais garantis;
- accès à toute heure et tous les jours de l'année à la hotline technique de Météo France.

Le service « premium » est accessible dans le cadre d'un abonnement annuel ouvert après versement d'une redevance. Le montant de cette redevance annuelle, déterminé dans les conditions définies en annexe IV, correspond au coût d'utilisation de la bande passante entre les installations de Météo France et le réseau internet.

2. Informations accessibles sous condition de réutilisation

- Les informations énumérées ci-après sont accessibles sous condition de réutilisation :
- Données d'observations
- Images radar
- Données radar en coordonnées polaires et cartésiennes
- Profils de vents
- Données climatologiques
- Données spatialisées
- Données archivées du modèle de prévision à aire limitée ALADIN (métropole et outre-mer)
- Données du modèle global de chimie atmosphérique et de transport (MOCAGE)
- Données du modèle de prévision d'ensemble ARPEGE (PEARP)
- Données du modèle de prévision d'ensemble AROME
- Données de prévisions saisonnières
- Données de prévision expertisée.

Ces informations sont **soumises au versement de redevances** composées d'une partie principale et, le cas échéant, de redevances supplémentaires de mise à disposition.

2.1. Partie principale des redevances

La partie principale des redevances détaillée au I du 3 est déterminée en tenant compte :

- **des règles de dégressivité** indiquées au II du 3 ; les règles de dégressivité s'appliquent « à la requête » pour les données extraites en ligne par l'utilisateur ou « à la commande » pour les données non disponibles en ligne ;
- du type de licence délivrée ; la tarification diffère selon que l'accès aux informations s'opère dans le cadre de :

- la licence **standard**, qui exclut la possibilité pour l'utilisateur d'élaborer des produits et services à partir de données radar, lorsque ces produits et services sont destinés à être diffusés sur internet ;
- la licence **spéciale**, qui inclut cette possibilité ;
- la licence « **enseignement-recherche** » et la licence « **accompagnement de projets de création d'entreprise** » ; lorsque les informations sont demandées dans l'un de ces deux cadres, l'utilisateur est dispensé du paiement de la partie principale de la redevance ; la réutilisation est limitée aux besoins exclusifs du projet de recherche, dans les conditions prévues par la licence ou convention recherche.

2.2. Redevances supplémentaires de mise à disposition

Les **redevances supplémentaires de mise à disposition** indiquées au III du 3 s'appliquent aux données **qui ne sont pas disponibles en ligne** et dont l'accès nécessite l'intervention du personnel de Météo-France.

Lorsque les données sont accessibles en ligne, l'utilisateur doit extraire lui-même les données à l'aide de l'espace d'extraction du portail des données publiques de Météo-France. Dans ce cas, il est dispensé des redevances supplémentaires de mise à disposition.

Dans le cadre des licence « enseignement-recherche » et « accompagnement de projets de création d'entreprise », l'utilisateur demeure assujéti aux éventuelles redevances supplémentaires de mise à disposition.

3. Tarification des redevances

3.1. Redevances (partie principale)

3.1.1. Données d'observation		Licence standard ou spéciale
SYNOP	redevance par message	0,043 €
Abonnement annuel à 1 station du réseau RADOME ou du réseau étendu	redevance annuelle	376 €
Paquet RADOME 1 ou 2 ans	redevance annuelle	86 000 €
Paquet RADOME 3 ans	redevance annuelle	77 400 €
Paquet RADOME 4 ans	redevance annuelle	73 100 €
Paquet RADOME 5 ans et plus	redevance annuelle	68 800 €
Paquet Etendu 1ou 2 ans	redevance annuelle	126 000 €
Paquet Etendu 3 ans	redevance annuelle	113 400 €
Paquet Etendu 4 ans	redevance annuelle	107 100 €
Paquet Etendu 5 ans et plus	redevance annuelle	100 800 €

3.1.2. Images radar		Licence standard	Licence spéciale
Image de radar individuel (1 km, réflectivité)	redevance par image	0,40 €	0,60 €
Image de radar individuel (1 km, lame d'eau)	redevance par image	0,68 €	1,02 €
Image de la mosaïque nationale (1 km, réflectivité)	redevance par image	2,61 €	3,92 €
Image de la mosaïque nationale (1 km, lame d'eau)	redevance par image	4,26 €	6,39 €
Image de la mosaïque internationale (3km, réflectivité)	redevance par image	3,44 €	5,16 €
Abonnement au paquet annuel mosaïque nationale (réflectivité et/ou lame)	abonnement annuel	100 000 €	150 000 €
Paquet archives radar individuel (réflectivité et/ou lame)	1an d'archives	1 500 €	2 250 €
	10 ans d'archives	3 800 €	5 700 €
Paquet archives mosaïque nationale (réflectivité et/ou lame)	1 à 2 ans d'archives	4 000 €	6 000 €
	3 à 5 ans d'archives	7 000 €	10 000 €
	6 à 10 ans d'archives	10 000 €	15 000 €

3.1.3. Données radar en coordonnées polaires		Licence standard	Licence spéciale
Abonnement aux données radar numériques en coordonnées polaires	abonnement annuel à un site radar	6 800 €	10 200 €
Abonnement aux données radar numériques en coordonnées polaires	abonnement annuel à l'ensemble des sites radar métropolitains	34 000 €	51 000 €
Abonnement aux données d'un radar multipolarisé	abonnement annuel à un site radar	8 200 €	12 300 €
Abonnement aux données Doppler d'un radar	abonnement annuel à un site radar	1 300 €	1 950 €
Paquet archives radar individuel en coordonnées polaires	1an d'archives	250 €	375 €
	10 ans d'archives	700 €	1 050 €

Paquet archives radar individuel multipolarisé	1an d'archives	300 €	450 €
	10 ans d'archives	800 €	1 200 €

3.1.4. Profils de vent		Licence standard	Licence spéciale
Profils de vent VHF	redevance par profil	0,20 €	0,30 €
Profils de vent UHF ou VAD	redevance par profil	0,10 €	0,15 €

3.1.5. Climatologie		Licence standard ou spéciale
Données climatologiques de base	redevance par lot de 10 éléments*	0,40 €
Accès annuel aux données climatologiques de base	redevance annuelle	200 000 €
Un jour de données pluviographiques d'une station	redevance par article	3 €
	abonnement annuel	150 €
Un mois de données pluviographiques d'une station	redevance par article	30 €
	abonnement annuel	150 €
Un an de données pluviographiques d'une station	redevance par article	150 €
Collectif mensuel départemental des précipitations	redevance par article	30 €
	abonnement annuel	150 €
Précipitations d'un département (1 mois)	redevance par article	30 €
	abonnement annuel	150 €
Les précipitations du mois à la station	redevance par article	30 €
	abonnement annuel	150 €
Bilan annuel des précipitations par poste	redevance par article	30 €
Collectif mensuel départemental des températures	redevance par article	30 €
	abonnement annuel	150 €
Températures d'un département (1 mois)	redevance par article	30 €
	abonnement annuel	150 €
Les températures du mois à la station	redevance par article	30 €
	abonnement annuel	150 €
Les humidités du mois à la station	redevance par article	30 €
	abonnement annuel	150 €
Les vents du mois à la station	redevance par article	30 €
	abonnement annuel	150 €
Normales mensuelles et annuelle d'une station	redevance par article	20 €
Série de données mensuelles homogénéisées d'une station	redevance par article	150 €
Fiche climatologique	redevance par article	30 €
Fiche climatologique réduite	redevance par article	20 €

* Elément : valeur d'un paramètre (température, pression...) à un instant donné ou cumulé sur un laps de temps donné (précipitations, rayonnement...).

3.1.6. Données spatialisées		Licence standard ou spéciale
Données spatialisées	redevance par lot de 10 éléments**	0,40 €
Abonnement annuel aux données spatialisées	abonnement annuel	50 000 €

** Elément : valeur d'un paramètre en un point de grille à un instant donné ou cumulé sur un laps de temps donné.

3.1.7. Modèles de prévision		Licence standard ou spéciale
Données du modèle global de chimie atmosphérique et de transport (MOCAGE)	redevance par EPU	0,50 € (hors France) 1 € (France)
	abonnement annuel	50 000 €
Données du modèle de prévision d'ensemble ARPEGE ou AROME	redevance par EPU	0,5 €
	abonnement annuel	50 000 €
Données archivées du modèle de prévision à aire limitée ALADIN (métropole et outre-mer)	redevance par EPU	1 €
Données d'un modèle de prévision saisonnière	redevance par EPU	0,50 €
	abonnement annuel	10 000 €

3.1.8. Données de prévision expertisée		Licence standard ou spéciale
Données de prévision expertisée	abonnement annuel	300 000 €

3.2. Règles de dégressivité (applicables à la requête pour les données en ligne, à la commande pour les données offline)

3.2.1. Données d'observation
3.2.1.1. SYNOP
Si l'utilisateur commande n messages, le nombre de messages effectivement facturé dans la redevance (partie principale) sera calculé comme suit :
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Si n est inférieur ou égal à 10 000 messages : pas de dégressivité ▶ Si n est compris entre 10 001 et 100 000 : nombre de messages facturé = 10 000 + 0,75 * (n – 10 000) ▶ Si n est compris entre 100 001 et 1 000 000 : nombre de messages facturé = 77 500 + 0,5 * (n – 100 000) ▶ Si n est supérieur à 1 000 000 : nombre de messages facturé = 527 500 + 0,35 * (n – 1 000 000).
3.2.1.2. Abonnement à 1 station du réseau RADOME ou du réseau étendu et aux Paquets RADOME et Etendu
Pas de dégressivité, le mode de calcul en paquet tenant déjà compte des volumes.

3.2.2. Images radar
Si l'utilisateur commande n images, le nombre d'images effectivement facturé dans la redevance (partie principale) sera calculé comme suit :
▶ Si n est inférieur ou égal à 2 000 : pas de dégressivité
▶ Si n est compris entre 2 001 et 20 000 : nombre d'images facturé = $2\,000 + 0,6 * (n - 2\,000)$
▶ Si n est compris entre 20 001 et 200 000 : nombre d'images facturé = $12\,800 + 0,4 * (n - 20\,000)$
▶ Si n est supérieur à 200 000 : nombre d'images facturé = $84\,800 + 0,2 * (n - 200\,000)$.
<i>N.B. : Il est rappelé qu'il existe un forfait « Abonnement au paquet annuel mosaïque nationale (réflectivité et/ou lame) » (cf. ci-dessus, 3.1.2).</i>

3.2.4. Données radar en coordonnées polaires
La dégressivité ne s'applique pas aux abonnements aux données radar en coordonnées polaires.

3.2.5. Profils de vent
Si l'utilisateur commande n profils, le nombre de profils effectivement facturé dans la redevance (partie principale) sera calculé comme suit :
▶ Si n est inférieur ou égal à 2 000 : pas de dégressivité
▶ Si n est compris entre 2 001 et 20 000 : nombre de profils facturé = $2\,000 + 0,6 * (n - 2\,000)$
▶ Si n est compris entre 20 001 et 200 000 : nombre de profils facturé = $12\,800 + 0,4 * (n - 20\,000)$
▶ Si n est supérieur à 200 000 : nombre de profils facturé = $84\,800 + 0,2 * (n - 200\,000)$.

3.2.6. Climatologie
La dégressivité des « Données climatologiques de base » se calcule ainsi : si l'utilisateur commande n lots de 10 éléments, le nombre de lots de 10 éléments effectivement facturé dans la redevance (partie principale) sera calculé comme suit :
▶ Si n est inférieur ou égal à 1 000 : pas de dégressivité
▶ Si n est compris entre 1 001 et 10 000 : nombre de lots de 10 éléments facturé = $1\,000 + 0,75 * (n - 1\,000)$
▶ Si n est compris entre 10 001 et 100 000 : nombre de lots de 10 éléments facturé = $7\,750 + 0,5 * (n - 10\,000)$
▶ Si n est supérieur à 100 000 : nombre de lots de 10 éléments facturé = $52\,750 + 0,35 * (n - 100\,000)$
<i>N.B. : Il est rappelé qu'il existe un forfait « Accès annuel aux données climatologiques de base » (cf. ci-dessus, 3.1.5).</i>
<i>La dégressivité ne s'applique qu'aux seules « Données climatologiques de base ». Il ne s'applique pas aux autres articles du 3.1.5.</i>

3.2.7. Données spatialisées

Si l'utilisateur commande n lots de 10 éléments, le nombre de lots de 10 éléments effectivement facturé dans la redevance (partie principale) sera calculé comme suit :

- ▶ Si n est inférieur ou égal à 1 000 : pas de dégressivité
- ▶ Si n est compris entre 1 001 et 10 000 : nombre de lots de 10 éléments facturé = $1\,000 + 0,75 * (n - 1\,000)$
- ▶ Si n est supérieur à 10 000 : nombre de lots de 10 éléments facturé = $7\,750 + 0,5 * (n - 10\,000)$

N.B. : Il est rappelé qu'il existe un forfait « Abonnement annuel aux données spatialisées » (cf. ci-dessus, 3.1.6).

3.2.8. Modèles de prévision

Si l'utilisateur commande n euros (équivalent annuel EPU), le montant effectivement facturé dans la redevance (partie principale) sera calculé comme suit :

- ▶ Si n est inférieur ou égal à 5000 € : pas de dégressivité
- ▶ Si n est compris entre 5 000,01 et 50 000 € : montant facturé = $(2\,500 + 0,5 * n) / n$
- ▶ Si n est supérieur à 50 000,01 € : montant facturé = $(17\,500 + 0,2 * n) / n$

N.B. : Il est rappelé qu'il existe des forfaits d'abonnement annuel.

3.2.9. Données de prévision expertisée

La dégressivité ne s'applique pas aux données de prévision expertisée.

3.3. Redevances supplémentaires de mise à disposition

On distingue la fourniture en temps réel et la fourniture en temps différé :

- Dans le cas d'une fourniture **en temps réel**, les redevances supplémentaires de mise à disposition comprennent :
 - **des frais de mise en place du service**, correspondant au traitement de la demande, dus une seule fois, pour toute la durée d'exécution de la commande ;
 - et **des frais de suivi** qui dépendent de la durée d'exécution de la commande. Ces frais sont détaillés dans les tableaux ci-dessous.
- Dans le cas d'une fourniture **en temps différé**, les redevances supplémentaires de mise à disposition comprennent :
 - **des frais de mise en place de la procédure d'extraction**, dus une seule fois, pour toute la durée d'exécution de la commande ;
 - et **des frais pour chaque envoi** qui dépendent du rythme d'exécution de la commande. Ces frais sont détaillés dans les tableaux ci-dessous.

En cas de fourniture en temps réel comme en temps différé et si la commande le nécessite, **des frais de transformation** des données s'ajoutent et sont fondés sur le temps passé pour assurer ladite transformation au taux de 50 € par heure.

3.3.1. Données d'observation				
Fourniture en temps réel	Frais de mise en place du service	Frais annuels de suivi		
		En cas de fourniture 6 min.	En cas de fourniture horaire	En cas de fourniture quotidienne
	250 €	2 400 €	1 200 €	600 €
Fourniture en temps différé	Frais d'extraction	Frais à chaque envoi		
	50 €	6,20 € pour un envoi électronique ; dans les autres cas : coûts de support (cédérom, par exemple) et d'expédition (affranchissement, etc.).		

Les demandes très spécifiques qui nécessitent un travail plus important de préparation (supérieur à 1 heure) font l'objet de frais qui sont fondés sur le temps passé pour satisfaire spécifiquement la commande sur la base de 50 € par heure.

3.3.3. Images radar		
Fourniture en temps réel	Frais de mise en place du service	Frais annuels de suivi
Commande d'imagerie radar à l'exception de l'abonnement au paquet annuel mosaïque nationale. Pour les abonnements annuels aux données radar numériques en coordonnées polaires, voir tableau III.3 ci-après.	250 €	1 200 €
Abonnement au paquet annuel mosaïque nationale	250 €	2 400 €
Fourniture en temps différé		
Les frais d'extraction et d'envoi sont fondés sur le temps passé pour satisfaire spécifiquement la commande sur la base de 50 € par heure et, le cas échéant, sur les coûts de support (cédérom, par exemple) et d'expédition (affranchissement, etc.).		

3.3.4. Données radar en coordonnées polaires	Frais de mise en place du service	Frais annuels de suivi
1 radar	600 €	1200 €
2 à 3 radars	750 €	1 800 €
4 radars	750 €	2 400 €
De 5 à 10 radars	750 €	3 000 €
De 11 à 20 radars	900 €	3 600 €
De 21 à 24 radars	1000 €	4 800 €
Option garantie de BP* de 1 à 4 radars	-	100 €
Option garantie de BP* de 5 à 10 radars	-	300 €
Option garantie de BP* de 11 à 20 radars	-	600 €
Option garantie de BP* de 21 à 24 radars	-	700 €

3.3.5. Profils de vent

Les frais de mise en place du service et de suivi (temps réel) ou d'extraction et d'envoi (temps différé) sont fondés sur le temps passé pour satisfaire spécifiquement la commande sur la base de 50 € par heure et, le cas échéant, sur les coûts de support (cédérom, par exemple) et d'expédition (affranchissement, etc.).

3.3.6. Climatologie

Abonnements	Frais de mise en place du service	Frais annuels de suivi selon rythme d'exécution				
		Horaire	Quotid.	Hebdo.	Décad.	Mens.
	50 €	600 €	300 €	150 €	150 €	75 €
Fourniture ponctuelle	Frais d'extraction	Frais à chaque envoi				
	50 €	6,20 € pour un envoi électronique ; dans les autres cas : coûts de support (cédérom, par exemple) et d'expédition (affranchissement, etc.).				

Les demandes très spécifiques qui nécessitent un travail plus important de préparation (supérieur à 1 heure) font l'objet de frais qui sont fondés sur le temps passé pour satisfaire spécifiquement la commande sur la base de 50 € par heure.

3.3.7. Données spatialisées	Frais d'extraction	Frais à chaque envoi
	50 €	6,20 € pour un envoi électronique ; dans les autres cas : coûts de support (cédérom, par exemple) et d'expédition (affranchissement, etc.).

Les demandes très spécifiques qui nécessitent un travail plus important de préparation (supérieur à 1 heure) font l'objet de frais qui sont fondés sur le temps passé pour satisfaire spécifiquement la commande sur la base de 50 € par heure.

3.3.8. Modèles de prévision

Fourniture en temps réel	Frais de mise en place du service	Frais de calculateur	Frais annuels de suivi selon le rythme d'exécution			
			2 à 8 réseaux quotidiens	1 réseau quotidien	Hebdo.	Mens.
	50 €/h avec un minimum de 200 €	0,0278 € par échéance	600 €	300 €	150 €	150 €
Désarchivage	Frais d'extraction	Frais de calculateur	Frais à chaque envoi			
	50 €/h avec un minimum de 200 €	0,0278 € par échéance	6,20 € pour un envoi électronique ; dans les autres cas : coûts de support (cédérom, par exemple) et d'expédition (affranchissement, etc.).			

3.3.9. Données de prévision expertisée	Frais de mise en place du service	Frais annuels de suivi
Abonnement annuel aux données de prévision expertisée	250 €	2 400 €

3.4. Service Premium

Le service Premium concerne les données de modèle de prévision accessible sous licence Etalab. Le montant de la redevance est fonction du nombre d'unité(s) souscrite(s) dans l'abonnement annuel. Une unité correspond à un volume de 10 Go de données transférées quotidiennement. Le tarif d'une unité s'élève à 5 040 €.

En cours d'année, l'utilisateur du service « premium » peut modifier jusqu'à six fois le contenu de son abonnement. Si la modification demandée engendre une augmentation ou une diminution du nombre d'unité(s), le montant de la redevance sera recalculé au prorata du nombre de mois restant.